



Malfaçon sur travaux de pose de carrelage sur terrasse

Par **jeanne**, le **06/08/2010** à **13:58**

Bonjour,

Il y a 4 ans, J'ai fait agrandir une terrasse existante par un artisan , il a fait la maçonnerie et je lui ai fourni le carrelage qu'il a posé- J'ai payé sur devis accepté (non soumis à la TVA) pour un montant de 2 500 € ; il ne m'a pas donné de facture ni fourni la garantie decennale sur le moment, ensuite j'ai oublié de la lui demander- Maintenant, il s'avère qu'il y a un "désordre" (une malfaçon) : le carrelage se décolle et présente un danger surtout sur le pourtour- il faut le décoller entièrement et en poser un autre - Il apparaîtrait qu'il n'a pas fait une chape en colle mais en sable avec à peine de ciment -

Aujourd'hui, Après réclamation auprès de cet artisan, celui-ci me dit qu'il ne peut pas me fournir cette garantie - De plus, il veut m'obliger à faire un drain pour évacuation de l'eau de pluie, ce qui n'apparaît pas justifié - il accepte de casser les carreaux du pourtour ce qui n'est pas suffisant, car si c'était nécessaire, pourquoi ne l'a-t-il pas proposé dans son devis ?- il cherche des raisons à son manque de compétences - quel recours ai-je ? et est-ce que je peux lui demander le remboursement et faire faire les réparations par un autre artisan ? Existe-t-il des possibilités de saisir un tribunal gratuitement ou à peu de frais - un huissier peut-il faire un constat de cette malfaçon ? merci de votre conseil -

Par **sosjuju**, le **08/08/2010** à **18:14**

bonjour,

un huissier ne connaît rien en maçonnerie par contre un expert en bâtiment vous rédigera un meilleur compte rendu et vous éclairera grandement sur la légitimité de votre requête.

Par **jeanne**, le **13/08/2010** à **16:13**

merci beaucoup, je pense que vous avez raison - je vais suivre votre conseil

Par **sosjuju**, le **13/08/2010** à **16:22**

n'hésitez pas à demander conseil quand vous êtes perdue, vous êtes la bienvenue sur ce site.